

**« EVADIX »**  
**Société anonyme à 1400 Nivelles, Rue de Namur 160/4**  
**RPM Nivelles, N° d'entreprise : 0 467.731.030**

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société situé Rue de Namur 160/4 à 1400 Nivelles, le lundi 14 mai 2018 à 16 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration afférent aux comptes annuels statutaires de la société, arrêtés au 31 décembre 2017.
2. Présentation desdits comptes.
3. Rapport du commissaire sur les comptes statutaires  
Proposition de résolution  
*Les comptes annuels statutaires, les rapports de gestion et les rapports du commissaire arrêtés au 31 décembre 2017 de la SA EVADIX sont approuvés.*
4. Affectation du résultat.  
Proposition de résolution  
*L'affectation du résultat, telle que proposée par le Conseil d'administration, soit le report à nouveau d'une perte de KEUR 8.083 est approuvée.*
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2017.  
Proposition de résolution  
*La décharge aux administrateurs au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2017 est acceptée.*  
*La Décharge au commissaire au titre de l'accomplissement de son mandat pour l'exercice 2017 est acceptée.*
6. Renouvellement des mandats de la société The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck, en qualité d'administrateur non exécutif et de la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse, en qualité d'administrateur indépendant. Décision quant à la rémunération.  
Proposition de résolution  
*Le renouvellement des mandats de la société The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck, en qualité d'administrateur non exécutif et de la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse, en qualité d'administrateur indépendant est accepté pour 1 an. Les mandats sont rémunérés.*
7. Renouvellement du mandat de RSM Belgium, représentée par Madame Céline Arnaud et Monsieur Bernard de Grand Ry, en vue d'effectuer l'audit et la certification des comptes annuels pour les exercices 2018 à 2020.  
Proposition de résolution  
*Le Renouvellement du mandat de RSM Belgium, représentée par Madame Céline Arnaud et Monsieur Bernard de Grand Ry, en vue d'effectuer l'audit et la certification des comptes annuels pour les exercices 2018 à 2020 est accepté. Le montant des honoraires de RSM Belgium est fixé à EUR 2.950*
8. Divers

Pour être admis ou se faire représenter à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'action dématérialisée doit effectuer le dépôt au siège de la Société au plus tard 4 jours ouvrables avant la date de la réunion d'une attestation établie conformément à l'article 474 du Code des Sociétés par le teneur de compte agréé certifiant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de l'Assemblée Générale. Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'action nominative doit être inscrit sur le registre des actions nominatives de la société au plus tard 4 jours ouvrables avant la date de la réunion et doit informer par écrit le Conseil d'administration pour la même date de son intention d'assister à l'assemblée en indiquant le nombre d'actions pour lequel il entend prendre part au vote. Le dépôt des procurations éventuelles au siège de la Société doit également intervenir au plus 4 jours ouvrables avant la date de la réunion.

Conformément à l'article 535 du Code des Sociétés, une copie des documents suivants sera transmise aux actionnaires qui, au plus tard sept jours avant l'assemblée générale, ont rempli les formalités requises par les statuts pour être admis à l'assemblée : les comptes annuels de la SA Evadix et ceux consolidés du Groupe, tous deux arrêtés au 31 décembre 2017 ; les rapports de gestion du Conseil d'administration et les rapports des commissaires afférents aux comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017, tant ceux de la SA Evadix que ceux consolidés du Groupe ; le formulaire de procuration. Les personnes qui auront rempli ces formalités après ce délai recevront une copie de ces documents à l'Assemblée Générale. Tout actionnaire de la société aura le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'Assemblée Générale, une copie de ces documents au siège de la société. En outre, ces documents seront consultables et téléchargeables sur le site internet de la société à l'adresse suivante : [www.evadix.be](http://www.evadix.be).